

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité de pilotage - Synthèse de la réunion du 20 mai 2021

CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE

Les règles à observer

- Représentativité organisations employeurs / salariés
- Représentativité secteur spectacle vivant / enregistré
- Equité territoriale

Qui pour constituer le bureau ?

- L'Etat : 1 représentant
- Région Sud : 1 représentant
- Syndicats salariés : 2 représentants
- Syndicats employeurs : 2 représentants
- Association d'élus : 1 représentant

Seul un syndicat professionnel peut être membre du bureau.

Le bureau n'a pas de présidence et il est renouvelé une fois par an.

> Comment vont être désigné les représentants au bureau ?

Les missions du bureau

Un bureau pour organiser le travail, orchestrer et construire les groupes de travail

- Etudier et prioriser les propositions des thématiques
- Etablir un calendrier de travail en fonction des priorités
- Être l'interlocuteur entre les décideurs publics et la profession

L'organisation générale du COREPS

Assemblée plénière : s'organise 1 fois par an, elle réunit l'ensemble des membres du COREPS.

Comité de pilotage : se réunit 2 fois par an pour valider les travaux des groupes de travail et faire une synthèse des propositions.

Bureau : se réunit selon les besoins.

Groupes de travail thématique : se déroulent 1 par mois selon les besoins des thématiques.

THEMATIQUES DE TRAVAIL

Offre de formation	Sources de financement de la culture
Apprentissage	Economie et modèles économiques (structures de production ; théâtres...)
Soutien à l'emploi	Production/diffusion des créations en région
Insertion des jeunes professionnels	Diffusion alternative et distribution sur le net
Mentorat pour les structures en développement	Recherche de nouveaux publics
Prévention et santé au travail	Actions culturelles et territoriales
Améliorer les pratiques professionnelles et les conditions de travail	Droits culturels
Hygiène, sécurité et conditions de travail	Transition écologique
Plan de relance	Mission cinéma et audiovisuel
	Se coordonner, partager les expériences
	Passerelle entre CNPS et CNPAV

> Créer des familles thématiques pour plus de lisibilité et pour générer des croisements dans les acteurs qui constitueront les groupes de travail.

> Ne pas faire doublon avec ce qui se passe dans les instances nationales.

> « Plan de relance » et « soutien au secteur et aux salariés » semblent les thématiques prioritaires.

AUTRES DEMANDES /PROPOSITION

> Une indemnisation financière pour participer au COREPS pourrait-elle être envisagée ?

> Besoin d'un chiffrage assez rapide des pertes de l'année dernière commencer à travailler.

> Quelles aides pour le secteur des festivités et le secteur occasionnel ?

> Que le comité de pilotage ne soit pas constitué uniquement d'organismes syndicaux mais également de certaines fédérations et groupement professionnels comme Franc Festival. La Fevis est également citée pour rejoindre le Comité de pilotage.

PROGRAMMES DE RELANCE ET PASS CULTURE

Le programme de relance de la Drac

Une enveloppe de 2 600 000 euros est allouée en région.

> Financement de 1 100 artistes

> Appel à projet « Relançons l'été » via deux dispositifs : #Relançons l'été en spectacles et #Relançons l'été en musique > [Consulter l'appel à projet](#)

> Appel à projet « Rouvrir Le Monde pendant l'été » via deux dispositifs : #Résidences #RLM et #RLM Ensemble > [Consulter l'appel à projet](#)

Le pass culture

Référente du pass culture en région : roseline.faliph@passculture.app / 06 08 57 32 80

> <https://pass.culture.fr/>

Billets découverte

Un dispositif proposé par la Région Sud aux festivals : un billet acheté, un billet offert.

Il est prévu de renouveler le dispositif en septembre pour accompagner la rentrée des lieux permanents.